

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET MOUVEMENTS SOCIAUX : ENTRE DOMESTICATION ET ENSAUVAGEMENT ?

Catherine Neveu

De Boeck Supérieur | « Participations »

2011/1 N° 1 | pages 186 à 209

ISSN 2034-7650

ISBN 9782804166960

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-186.htm>

Pour citer cet article :

Catherine Neveu, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations* 2011/1 (N° 1), p. 186-209.
DOI 10.3917/parti.001.0186

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement¹ ?

› Catherine Neveu

› Résumé

Cet article propose quelques pistes de réflexion quant aux liens, ou à leur absence, entre dispositifs institués de participation et mobilisations sociales et politiques. Si certaines filiations peuvent être repérées, elles sont souvent plus complexes qu'il y paraît de prime abord, notamment du fait des significations diverses attachées à la notion même de participation. Dans les conditions contemporaines, peut-on envisager ces relations comme des relations de complémentarité, d'enrichissement réciproque, ou au contraire, le développement d'une démocratie participative « officielle » présente-t-il des risques pour les mobilisations ? Ces questionnements ne doivent-ils pas conduire, finalement, à penser autrement ces relations entre « institutions » et « mouvements sociaux », y compris sous la forme d'une autonomie réciproque ?

[1] Je reprends cette formulation de la recherche menée par le GRAC ; GRAC (Groupe Recherche Action), *Expériences marginales et expériences instituées de participation politique à l'épreuve des projets de rénovation urbaine dans trois pays : Catalogne, France et Québec*, Rapport final pour le PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), consultation de recherche « La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité », 2010.

La question des liens, ou des ruptures, entre le développement de dispositifs institués de participation et les mobilisations sociales et politiques constitue aujourd'hui encore un domaine contrasté et relativement peu exploré. Peut-on retracer des filiations, et de quel ordre, entre les mobilisations des années 1960 pour des formes démocratiques plus participatives et les dispositifs actuels ? S'agit-il plutôt de deux mouvements déconnectés, dont la seule continuité nominale (le fait que tous deux se réfèrent à la notion de démocratie participative) ne devrait pas faire illusion ? Dans les conditions contemporaines, peut-on envisager ces relations comme des relations de complémentarité, d'enrichissement réciproque, ou au contraire, le développement d'une démocratie participative « officielle » présente-t-il des risques pour les mobilisations ? Ces questionnements ne doivent-ils pas conduire, finalement, à penser autrement les relations entre « institutions » et « mouvements sociaux », y compris sous la forme d'une autonomie réciproque ?

Entre filiation et distinction

Après une période durant laquelle la multiplication des travaux, tant empiriques que théoriques, sur la démocratie participative a pu être justifiée au nom de la supposée nouveauté des pratiques et analyses ainsi engagées, on assiste ces dernières années à l'émergence d'une volonté de mieux réinscrire ceux-ci dans une historicité plus longue. Il ne s'agit pas nécessairement de considérer qu'il n'y aurait après tout « rien de nouveau sous le soleil » politique. Ainsi, L. Blondiaux s'applique-t-il à saisir ce que le succès contemporain de la référence à la démocratie participative peut révéler quant à un « nouvel esprit de la démocratie »². Dans nombre de travaux, l'enjeu est plutôt de s'attacher à saisir d'une part si les formes contemporaines de la démocratie participative sont ou non, et dans quelle mesure, les héritières des mouvements sociaux des années 1960 et 1970 qui avaient fait de la participation une notion centrale ; et d'autre part si les mouvements sociaux contemporains prônant la participation sont solubles, adaptables ou résolument extérieurs aux formes instituées d'aujourd'hui.

Comme le soulignent M.-H. Bacqué et Y. Sintomer dans leur introduction à *La démocratie participative. Histoire et généalogie*³, les éléments d'explication structurels (décentralisation, crise de l'action bureaucratique traditionnelle, restructuration de l'État social, etc.) ne permettent pas, à eux seuls, de comprendre le succès contemporain du thème de la démocratie participative. Il faut les croiser avec l'analyse des réseaux d'acteurs et l'histoire sociale et politique dans les différents contextes considérés, notamment celles des mouvements sociaux.

[2] Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

[3] Bacqué M.H, Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.

Le cas du budget participatif de Porto Alegre semble ainsi constituer un cas de figure presque paradigmatique du rôle des mouvements sociaux dans l'émergence et la consolidation de pratiques participatives. R. Abers décrit comment « des années durant, les mouvements de quartier avaient livré d'intenses batailles contre les gouvernements municipaux pour des réclamations isolées et spécifiques concernant l'eau, l'assainissement, la voirie, les transports en commun et d'autres investissements particuliers »⁴. Après un premier débat avec le maire PDT (Parti Démocratique Travailleiste) visant à ouvrir la « boîte noire » du budget, débat qui n'aboutira pas, c'est avec l'arrivée au pouvoir du PT (Parti des Travailleurs) que des leaders communautaires discutent et mettent en place les « lignes fondamentales d'un processus de budget participatif »⁵. A un niveau plus général, E. Dagnino⁶ souligne elle aussi comment le projet participatif brésilien a émergé dans les luttes contre la dictature militaire dans les années 1980, pour trouver sa consécration dans la Constitution de 1988. Dans le cas brésilien, on a donc, plus qu'un héritage, une traduction directe des projets des mouvements sociaux dans un projet étatique.

La filiation ou le lien entre mobilisations sociales et dispositifs de participation n'est toutefois pas toujours aussi clairement repérable. Il est souvent malaisé, notamment dans les sociétés européennes, de déterminer dans quelle mesure les dispositifs institués actuels sont ou non les héritiers des débats d'il y a une cinquantaine d'années, et de quels éléments est constitué cet héritage putatif. L. Blondiaux estime qu'une des différences majeures avec cette période est qu'aujourd'hui « cette revendication d'association à la prise de décision n'est formulée politiquement d'une manière claire que par des groupements motivés et actifs, mais peu nombreux, et elle ne fait pas l'objet de mobilisations politiques massives »⁷. H. Hatzfeld⁸ considère quant à elle que deux enjeux étaient à l'œuvre dans le mouvement autogestionnaire en France, dont seul le premier aurait trouvé une postérité dans les conceptions actuelles de la démocratie participative. Ce premier enjeu consistait à « faire de la participation un outil politique, à lui attribuer la capacité de remédier aux biais et aux limites de la démocratie représentative », alors que le deuxième faisait de la participation « un outil de contestation du système politique et social », un mouvement de luttes pouvant et devant remplacer la démocratie représentative.

[4] Abers R., « La participation populaire à Porto Alegre, au Brésil », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 80-81, 1998, p. 44.

[5] *Ibid.*

[6] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy. Perverse confluence and displacement of meanings », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 353-370.

[7] Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie*, p. 31-32.

[8] Hatzfeld H., « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in Bacqué M. H., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, p. 56-57.

Avant d'entrer plus avant dans le repérage d'éventuelles filiations, il convient de souligner à quel point il serait problématique de traiter de ces relations entre une sphère de mobilisations sociales et politiques et une sphère institutionnelle comme s'il s'agissait là d'univers clairement distincts et disjoints, en opposition, et ce pour toute une série de raisons. La première est que « les mouvements sociaux contribuent puissamment à la définition des problèmes sur lesquels une action étatique est attendue [...] Par ricochet, c'est toute la question de la construction des politiques publiques qui est impensable sans prise en compte des mouvements sociaux qui pèsent sur la hiérarchie des priorités, la définition des réseaux d'acteurs habilités à intervenir dans la coproduction de ces politiques publiques »⁹. On reviendra d'ailleurs plus loin sur la manière dont ont pu s'effectuer nombre de « passages » d'acteurs, des luttes urbaines par exemple vers les politiques publiques urbaines notamment. L'analyse de L. Avritzer des conditions d'émergence du budget participatif à Porto Alegre en fait pour sa part « le résultat conjoncturel des caractéristiques structurelles spécifiques de l'État du Rio Grande do Sul », alliant l'existence d'un fort mouvement associatif local depuis les années 1960, l'accession du PT aux instances du pouvoir municipal, et la création de nouvelles infrastructures juridiques de participation. Le budget participatif est donc une « combinaison des projets de participation élaborés par chacun des initiateurs »¹⁰.

Une deuxième raison qui plaide pour une analyse conjointe de ces deux processus réside dans la nécessaire prise en compte d'un ensemble de transformations politiques. On a déjà mentionné certains de ces éléments structurels, auquel il faut ajouter la globalisation économique et culturelle ; mais ces transformations ne touchent pas que le champ de l'action publique ou de la démocratie représentative. Ce sont en effet aussi les formes de l'engagement et de la mobilisation qui se sont modifiées. On peut ici penser d'une part aux transformations du militantisme¹¹, d'autre part au développement tant de mobilisations que de nouvelles formes d'interventions humanitaires ou sociales (telles que la multiplication des ONG internationales et des relations entre celles-ci et diverses institutions de même niveau), lié à la mondialisation. Pour certains, on pourrait d'ailleurs repérer des formes d'homologie entre transformations de l'économie globale, des mobilisations et des institutions. Ainsi, A. Bertho estime que « le processus des forums [sociaux] se déploie dans des formes d'homologie avec la globalisation économique et culturelle, un peu comme le mouvement ouvrier naissant s'est moulé dans le capitalisme usinier »¹². D'autres analystes insistent quant à eux sur la manière

[9] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, p. 33.

[10] Avritzer L., « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », in Bacqué M. H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 235.

[11] Voir entre autres Ion J., *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 1997 ; Ion J., *L'engagement au pluriel*, Saint-Etienne, PUSE, 2001.

[12] Bertho A., « La mobilisation altermondialiste, analyseur du contemporain », *Anthropologie et Sociétés*, 29 (3), 2005, p. 21. On reviendra plus loin sur ces mobilisations altermondialistes, tant la

dont l'émergence de ces nouveaux acteurs que sont les ONG tend à modifier les conditions même dans lesquelles s'organisent les relations entre mobilisations et mouvements sociaux d'une part, institutions et États d'autre part¹³.

Outre leurs effets généraux (transformations des pratiques et des conceptions à l'œuvre dans diverses sociétés, et changements de paradigme dans les sciences sociales), ces évolutions sont d'autant plus nécessaires à prendre en compte s'agissant de la réflexion sur la démocratie participative que celle-ci semble y constituer une sorte de leitmotiv ou de passage obligé, les situant du même coup dans cet « impératif délibératif » évoqué par L. Blondiaux et Y. Sintomer¹⁴.

Autrement dit, et pour résumer le propos, si l'analyse des mouvements sociaux constitue, ou devrait constituer, un véritable « carrefour disciplinaire »¹⁵, les reconfigurations politiques, économiques, sociales et culturelles contemporaines rendent cette articulation encore plus cruciale, notamment pour tenter de saisir la grande diversité des convergences, divergences, coopérations et tensions entre mobilisations sociales et politiques, institutions et États, autour de la question de la participation.

Du conflit à la coopération ?

Il n'est pas question de prétendre décrire, ni même mentionner, dans l'espace de cet article, les multiples facettes de cette diversité. On s'attachera plutôt à discuter une dimension importante de ces reconfigurations, qui hante tant l'histoire des mouvements sociaux et des mobilisations que celle de la démocratie, qu'elle soit d'ailleurs représentative ou participative : celle de la place du conflit et de la critique sociale.

Quand H. Hatzfeld estime que des deux grands « courants » qui auraient irrigué l'émergence de la revendication de participation, en tout cas en France, seul le moins radical aurait trouvé des prolongements dans les formes actuelles de la participation¹⁶, elle laisse transparaître un ensemble de questions sur lequel nombre d'analystes se sont penchés, notamment celle d'une incompatibilité entre la posture agonistique des mouvements des années 1960 ou 1970, leur

question de la démocratie participative semble y occuper une place importante, à la fois en termes d'objectifs et de pratiques.

[13] On reviendra sur cette dimension plus tard ; on peut également ici se pencher utilement sur les analyses anthropologiques portant un regard critique sur la réification de l'État, et soulignant son inévitable localisation dans des pratiques et réseaux sociaux ; voir entre autres Ferguson J., « Power Topographies », in Nugent D. et al. (dir.), *A Companion to the Anthropology of Politics*, Londres, Blackwell Publishing, 2004, p. 383-399.

[14] Blondiaux L., Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 15 (57), 2002, p. 17-35.

[15] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, p. 32.

[16] Hatzfeld H., « De l'autogestion à la démocratie participative ».

projet de transformation radicale de la société, et les pratiques de coopération, d'écoute et de délibération qui sous-tendent la démocratie participative, notamment quand elle est organisée par les pouvoirs en place.

Pourtant, certains auteurs soulignent comment des militants issus des mouvements sociaux favorables à la participation ont pu intégrer des dispositifs de participation ou de gestion urbaine partenariale. Ainsi, M.-H. Bacqué montre que les *Community Development Corporations*, chargées du renouvellement urbain dans les quartiers pauvres aux États-Unis, constituent pour partie un prolongement opérationnel des mouvements urbains des années 1970. Après l'échec du mouvement noir et l'écroulement de la gauche, ces dispositifs ont pu offrir une position de repli pour ces militants, dans une perspective pragmatique de changement social par le bas¹⁷. En France, les prémises de la politique de la ville, avec le programme Habitat et Vie Sociale et les premières équipes MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale), qui s'inspirent aussi des valeurs portées par la gauche autogestionnaire¹⁸, furent également des dispositifs fréquemment investis, avant le mouvement progressif de professionnalisation¹⁹, par des militants issus des luttes urbaines. À Genève, une partie significative des militants qui dans les années 1970 s'étaient engagés dans l'occupation d'immeubles vides se sont retrouvés dans les années 1990 promoteurs des opérations d'éco-quartiers engagés par la ville²⁰. On pourrait multiplier à l'infini de tels exemples de transfert des luttes urbaines vers divers dispositifs participatifs institués ; mais une très grande majorité d'analystes soulignent, en même temps que ce mouvement d'intégration institutionnelle, soit une défection des associations et des groupes les plus radicaux, soit un processus de dépolitisation progressive des pratiques ainsi engagées.

On retrouverait alors là une évolution presque « naturelle » déjà soulignée par S. Tarrow, selon laquelle « pour la plupart des mouvements sociaux, la reconnaissance et l'intégration signifient la routinisation et la perte de combativité, la difficulté à définir de nouveaux objectifs, la démobilisation, voire la clientélisa-

[17] Bacqué M.-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? *Empowerment zone* aux États-Unis et politique de la ville en France », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 81-100.

[18] *Ibid.*

[19] Nonjon M., « *Quand la démocratie se professionnalise...* ». *Enquête sur les experts de la participation*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de Lille 2, 2006. M. Nonjon souligne également comment le constat d'échec des opérations HVS par H. Dubedout l'attribuait en partie à la place trop grande accordée aux associations locales, « peu représentatives » voire trop « dépendantes vis-à-vis des pouvoirs locaux ». De manière intéressante pour notre propos, A. Mollet considérera au début des années 1980 que « l'offre de participation proposée par les anciens des luttes urbaines ayant depuis intégré les institutions municipales ne semble pas trouver de résonance chez les classes populaires » (Nonjon M., « *Quand la démocratie se professionnalise...* », p. 222).

[20] Pattaroni L., « Le nouvel esprit de la ville. Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le "développement urbain durable" ? », *Mouvements*, 65, 2011, p. 43-56.

tion »²¹. Dans la perspective du « nouvel esprit du capitalisme » mis en lumière par L. Boltanski et E. Chiapello²², on aurait là « une forme d'intégration et de réinterprétation de la critique sociale et artistique soutenue par les mouvements sociaux urbains des années 1970 et par des jeunes générations de professionnels »²³. Pourtant, il semble que des différences remarquables existent de ce point de vue, notamment entre expériences européennes et sud-américaines. Si, dans le premier cas, les observations semblent majoritairement confirmer cette analyse d'une dépolitisation ou d'un dessaisissement des mouvements sociaux, dans le second, les mouvements sociaux paraissent s'être largement approprié les dispositifs participatifs. Au-delà d'une simple explication par la force relative des dites mobilisations, encore vivaces en Amérique latine et essouffées sur le vieux continent, il faut alors revenir ici sur les effets de contexte, et notamment sur l'existence de cadres de pensée partagés entre acteurs des mobilisations sociales et pouvoirs publics.

Dans ses travaux sur le Brésil, E. Dagnino décrit le processus d'« insertion institutionnelle » des mouvements sociaux lors de la démocratisation. On assiste alors, dans les années 1990, à une transformation significative par laquelle « la confrontation, qui avait auparavant caractérisé les relations entre l'État et la société civile, fut largement remplacée par un pari sur la possibilité d'une action conjointe entre eux. La possibilité de telles actions conjointes était inscrite dans un contexte où le principe de la participation de la société était devenu central en tant que trait spécifique de ce projet [...] »²⁴. Autrement dit, cette « insertion institutionnelle » se produit dans un contexte caractérisé par l'arrivée au pouvoir, tant fédéral que local, de partis ou groupements politiques issus des mouvements sociaux et partageant avec eux une même conception des enjeux et objectifs de la participation. Le « pari » fait, d'une possible coopération entre acteurs institutionnels et militants, repose alors sur le partage d'un certain nombre de catégories de pensée et de cadres d'action. Dans les contextes européens, c'est loin d'être le cas : les propositions de « participation » ne s'inscrivent pas dans un processus direct d'accession au pouvoir de groupes partageant avec un mouvement social une conception de celle-ci, mais majoritairement dans des formes d'adaptation et de modernisation de l'action publique, voire de relégitimation des élus et de la démocratie représentative²⁵. Quant aux formes d'insertion institu-

[21] Tarrow S., *Power in movement: Social movements, collective action and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, cité par Goirand C. « La démocratie participative au Brésil. Les expériences de Budgets municipaux participatifs », in Marques-Pereira B. (dir.), *Brasiliennes contemporaines. Paradoxes et contradictions*, Cahiers du GELA-IS, 2, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 145.

[22] Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

[23] Bacqué M.-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? », p. 82.

[24] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy », p. 354.

[25] Ce qui ne signifie pas que ces objectifs aient été absents des expériences latino-américaines ; ainsi, la lutte contre le clientélisme politique était également un des effets recherchés du déve-

tionnelle des mouvements sociaux ou des groupes mobilisés, elles se produisent généralement soit avec l'essoufflement des formes plus radicales de critique sociale, soit au prix d'une transformation significative des projets politiques portés par ces mêmes groupes²⁶ : « L'institutionnalisation des revendications des luttes urbaines, lors de la création de la Région [Bruxelles], va s'accompagner de l'affaiblissement de la critique qu'elles portaient, étant donné que les fédérations de comités [de quartier] deviennent officiellement prestataires de services publics : ils sont subventionnés pour organiser la concertation entre pouvoirs publics et habitants, ce qui les place dans une posture ambivalente [et] leur donne l'impression de perdre leur capacité contestataire »²⁷.

Ce qui semble permettre la mise en place d'espaces de coopération et de délibération, voire de formes d'« appropriation » par les mouvements sociaux des dispositifs participatifs proposés ou existants, appropriation dont on verra plus loin qu'elle peut se heurter à un ensemble de difficultés et d'obstacles, c'est donc plutôt la convergence des projets politiques de ces mouvements et de partis accédant au pouvoir, comme ce fut le cas au Brésil. Y a-t-il alors d'autres configurations possibles, en dehors de l'alternative binaire entre épuisement ou désamorçage de toute critique radicale d'une part et similitude ou adéquation des cadres de pensée et d'action d'autre part ?

Selon A. Fung et E. O. Wright, il paraît à première vue contradictoire de faire participer les contre-pouvoirs dans la gouvernance délibérative ou participative, car celle-ci requiert le recours à l'argumentation raisonnée plus qu'aux menaces ou à la mobilisation en nombre ; d'où le fait que « les défenseurs des idéaux de mobilisation et du *popular empowerment* sont sceptiques quant à la possibilité de combiner des contre-pouvoirs efficaces avec des formes pertinentes de coopération »²⁸. Leurs observations de différents types de mobilisation aux États-Unis (sur la gestion forestière, la discrimination ou les rapports avec la police) les amènent néanmoins à la conclusion qu'en tout état de cause, il ne pourrait y avoir de « formes significatives et durables de délibérations participatives sans contre-pouvoir substantiel »²⁹. Le nécessaire redéploiement des mouvements sociaux et des mobilisations se heurterait cependant à trois obstacles : leur

loppement de la participation à Porto Alegre ; voir entre autres Gret M., Sintomer Y., *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 2002.

[26] Pour un exemple d'une telle transformation à propos de militants issus des luttes urbaines des années 1960, voir Neveu C., *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Lille, Éditions du Septentrion, 2003.

[27] Carlier L., « De la contestation au compromis : quelle critique dans les mobilisations urbaines à Bruxelles ? », *Mouvements*, 65, 2011, p. 32.

[28] Fung A., Wright E. O., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué M.-H. et al. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, p. 51.

[29] *Ibid.*, p. 71. L. Blondiaux souligne lui aussi la « nécessité qu'il y ait, face aux forums participatifs, des "contre-pouvoirs agonistiques", susceptibles d'exercer une pression et une critique sur les dispositifs eux-mêmes » ; Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie*, p. 86.

échelle d'intervention (souvent centrale/nationale) ne serait pas la même que celle de la délibération (souvent locale) ; les compétences à mobiliser dans la lutte et dans la participation seraient différentes, tout comme les cadres cognitifs. Les mouvements sociaux agonistiques seraient en effet amenés à construire des cadres d'interprétation partagés désignant des adversaires, permettant de dénoncer des inégalités et d'élaborer des projets de solution, alors que la délibération requerrait une moindre rigidité des cadres cognitifs afin de mettre à jour des « causes complexes ».

De telles analyses estiment que ces différentes configurations mettraient donc en présence des groupes d'acteurs qui, pour parvenir à délibérer et à débattre conjointement dans des enceintes participatives, devraient soit partager un même projet politique (Porto Alegre et Brésil en général), soit partager des cadres d'interprétation, à tout le moins pendant les moments et dans les espaces de participation³⁰.

Ceci amène quelques remarques. Tout d'abord, il paraît indispensable d'élargir quelque peu le champ de vision. Comme le souligne à juste titre A. Jobert, « une évaluation de la participation n'a de sens qu'en contexte », un contexte qui inclut ce qui s'est passé avant le débat ou la controverse, ce qui se passe pendant le débat institué, et ce qui se passe après³¹. P.-B. Joly et C. Marris estiment eux aussi que la définition du débat public doit inclure à la fois les mobilisations associatives et différentes formes de dispositifs dialogiques, qui ne sont pas isolées de l'espace public³². Historiciser les observations permet alors le cas échéant de saisir comment la controverse, l'opposition à un projet ou à un dispositif, s'ancrent dans des épisodes précédents de participation ou de mobilisations³³.

Une telle mise en perspective peut permettre également de relativiser la vision quelque peu dichotomique d'A. Fung et E. O. Wright, qui assigne les comportements agonistiques aux seuls acteurs des mouvements sociaux et la dimension

[30] A. Fung et E. O. Wright indiquent en effet, qu'un certain nombre de groupes locaux parviennent à manier simultanément la pression de la mobilisation critique et la discussion dans des dispositifs de participation.

[31] Jobert A., « Dans les salles, trop d'acteurs, jamais assez de public... », in Carrel M., Neveu C. et Ion J. (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 49-64.

[32] Joly P.-B. et Marris C., « La participation contre la mobilisation ? Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 10 (2), 2003, p. 195-206.

[33] Pour des exemples de l'intérêt de ce type de démarche, voir entre autres Bertheleu H., « "Ils veulent abattre le quartier" : mobilisations minuscules contre les démolitions urbaines », in Melé P. (dir.), *Conflits urbains de proximité et dynamiques urbaines*, rapport final pour l'ANR, 2011, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00347466/> ; Deboulet A. et al., *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens*, rapport de recherche pour le PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), consultation de recherche « La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité », 2010.

délibérative aux seuls acteurs institutionnels. En effet, il est indéniable que dans un certain nombre de situations, la mise en place de dispositifs de participation, si elle s'inscrit dans un mouvement général de transformation des politiques publiques aux sources et objectifs variés, peut aussi être un moyen de disqualifier certains mouvements sociaux, de les exclure du champ politique légitime. On reviendra sur ce dernier point ; mais plusieurs analyses ont souligné à propos des dispositifs participatifs que « les risques d'instrumentalisation ou de cooptation des individus ou des associations sont non négligeables, de même que l'écueil que constitue potentiellement la marginalisation de la société civile au profit exclusif des "citoyens ordinaires" vierges de tout engagement »³⁴. Cette instrumentalisation permet alors de « mettre à l'écart des organisations associatives et communautaires, soupçonnées d'être des filtres au débat, au nom du rapprochement sans intermédiaire entre les élus et la population »³⁵. P.-B. Joly et C. Marris indiquent eux aussi comment « les décideurs peuvent être tentés par une instrumentalisation [des dispositifs de participation] pour clore des controverses difficilement gérables »³⁶. Plus largement, certaines des redéfinitions en cours de la notion de « société civile »³⁷, utilisée pour déterminer ceux pouvant accéder aux dispositifs de participation, tendent à en modifier de manière significative les contours : « cette reconfiguration de la société civile, dans laquelle les organisations non-gouvernementales tendent de plus en plus à remplacer les mouvements sociaux, a conduit à une identification croissante entre "la société civile" et les ONG, où la signification de l'expression "société civile" est de plus en plus restreinte à ces seules organisations. [...] La "société civile" est alors réduite à ces secteurs dont la conduite est "acceptable" selon les normes dominantes – ce qu'un analyste a appelé "la société civile 5 étoiles" »³⁸. C'est alors non seulement la marginalisation des mouvements sociaux qui peut découler de ces formes participatives, mais aussi leur criminalisation³⁹.

Autrement dit, insistons-y, la contextualisation de l'analyse est essentielle ; la convergence entre mouvements sociaux et dispositifs institutionnels ou politi-

[34] Bacqué M.-H., Sintomer Y., « Introduction », in Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, p. 16.

[35] Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in Bacqué M.-H. et al. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, 2005, p. 9-46. Sur ces enjeux, voir également Blatrix C., « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 15 (57), 2002, p. 79-102 ; Flanquart H., Lafaye C., « L'habitant et le militant : dispositifs participatifs et associations dans l'agglomération dunkerquoise », in Ion J., Micoud A. (dir.), *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Étienne, Éditions CRESAL, 2001, p. 323-329.

[36] Joly P.-B., Marris C., « La participation contre la mobilisation ? », p. 196.

[37] Cette notion a toujours eu de nombreuses définitions, variant selon les époques, les enjeux et les auteurs.

[38] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy », p. 358.

[39] Voir par exemple Oliveira F., « Privatização do público, destituição da fala e anulação da política : o totalitarismo neoliberal », Communication au séminaire international *A construção democrática em questao*, Sao Paulo, NEDIC/USP, 24 avril 1997, cité dans Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy », p. 358.

ques publiques peut être productive ; dans le cas du Québec, P. Hamel souligne que « dans les années 1960 et 1970, les revendications mises de l'avant par le milieu communautaire ont contribué directement à la construction de l'État-providence »⁴⁰. Elle peut devenir « perverse » quand les projets politiques à l'œuvre dans les deux sphères en présence sont par trop opposés, menant à des confusions de sens politiquement problématiques, comme l'analyse E. Dagnino dans le cas brésilien⁴¹.

On reviendra bientôt sur les « effets de cadrage » que produit nécessairement le développement des dispositifs participatifs, non seulement en leur sein mais plus globalement et par ricochet, sur les autres formes de mobilisation et de participation politique. Il faut cependant tout d'abord passer au crible le second point qui paraît nécessiter un approfondissement dans l'analyse d'A. Fung et E. O. Wright. Il est en effet indéniable que nombre de mouvements sociaux se situent dans une posture agonistique et de critique radicale du système économique, social et politique ; mais cela est loin de signifier qu'ils n'ont aucune « culture participative ». Alors que ces deux auteurs indiquent les processus par lesquels les mobilisations agonistiques pourraient s'acculturer à la pratique de la délibération et de la participation, ils semblent oublier d'une part qu'un certain nombre de celles-ci détiennent déjà des compétences liées à ces pratiques ; et d'autre part que c'est même souvent la revendication de la participation ou de la délibération qui est constitutive de leur mobilisation critique. Ainsi, les travaux menés dans différents pays d'Amérique latine mettent au jour la profondeur historique de la « culture participative » dans certaines régions. L'analyse des pratiques des « assemblées communautaires » dans les régions indigènes de Oaxaca au Mexique, menée par D. Recondo, est ici particulièrement éclairante⁴², notamment parce qu'elle met en lumière le « jeu complexe d'interactions entre des acteurs (locaux, nationaux, internationaux) et les répertoires du politique dont ils sont porteurs. Finalement, aucune des parties ne semble sortir indemne de l'hybridation des cultures participatives que produisent ces transactions complexes »⁴³. Les acteurs mobilisés sont donc loin d'être systématiquement dénués de toute culture participative, et beaucoup détiennent une connaissance et/ou une pratique de la participation, y compris parfois sous forme d'une mémoire d'épisodes politiques précédents⁴⁴.

[40] Hamel P., « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, 25 (1), 1993, p. 176.

[41] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy ».

[42] Recondo D., « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine. Une comparaison des trajectoires mexicaine et colombienne », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 255-276. Sans pouvoir ici développer ce point plus avant, des transformations au sein même des institutions sembleraient également nécessaires pour rendre plus effectives les démarches de participation.

[43] *Ibid.*, p. 276.

[44] Voir par exemple Bertheleu H., « "Ils veulent abattre le quartier" ».

La démocratie participative à l'œuvre au sein des mouvements sociaux

On ne peut en effet réduire la question des relations entre mouvements ou mobilisations et démocratie participative à la seule sphère de leur fréquentation (ou non-fréquentation, on y reviendra) des dispositifs institués. Le recours à des pratiques participatives ou délibératives au sein des mouvements sociaux a en effet une longue histoire, dont il serait dommageable de ne pas prendre en compte les effets et les héritages dans l'analyse d'une part des relations avec les nouveaux dispositifs institués, et d'autre part des conceptions du politique et de la légitimité de la prise de décision. F. Polletta a ainsi analysé en profondeur, et de manière innovante, la manière dont « de la révolution ici-et-maintenant des pacifistes à la communauté aimée du mouvement des droits civils et à la démocratie participative de la nouvelle gauche, jusqu'aux groupes radicalement démocrates antiglobalisation d'aujourd'hui, des activistes ont cherché à vivre la meilleure communauté tout en la construisant, à mettre en œuvre dans leurs propres pratiques les valeurs d'égalité, de communauté, et de démocratie auxquelles ils aspiraient à une plus grande échelle »⁴⁵.

Le cadre, et l'objet, de cet article ne permettent pas d'analyser en profondeur l'ensemble des dimensions de ces pratiques au sein des mouvements sociaux. Il semble cependant nécessaire d'en analyser quelques-unes, qui permettent de mieux saisir les conceptions en présence et leurs analyses, et du coup éclairent certaines des tensions, résistances ou réussites dans les relations entre mouvements sociaux et dispositifs institués.

Les analyses sont assez contrastées s'agissant des mouvements des années 1960-1970. Si F. Polletta s'intéresse à ces nombreux mouvements qui, aux États-Unis, ont mis en œuvre dans leur propre fonctionnement interne des pratiques participatives, H. Hatzfeld rappelle, dans le cas français, qu'y compris les groupes prônant la participation à la prise de décision publique étaient loin de la promouvoir en leur sein ou de la valoriser comme modalité de construction de la décision : « est en jeu la décision comme quintessence de l'exercice du pouvoir, non la délibération comme processus de construction d'une décision. [...] Autogestion et démocratie participative sont conçues comme des machines à produire du consensus, articulées sur un arrière-plan de luttes, de mobilisations qui est censé fournir un socle commun de significations et d'orientations »⁴⁶.

Autrement dit, la revendication de participation par des mouvements sociaux n'a pas nécessairement eu comme corollaire sa mise en œuvre interne. Inversement, le recours à des formes participatives dans les mobilisations altermondialistes ne

[45] Polletta F., *Freedom is an endless meeting. Democracy in American social movements*, Chicago, The Chicago University Press, 2002, p. 1.

[46] Hatzfeld H., « De l'autogestion à la démocratie participative », p. 58-59.

traduit pas nécessairement une adhésion au projet politique de la participation. E. Agrikoliansky considère ainsi – contrairement à l’analyse de D. Della Porta⁴⁷ pour qui il s’agit d’une adhésion des militants de ces mouvements à un système de valeur spécifique, et de leur « identité tolérante » – que ce choix découle avant tout d’une posture pragmatique : « Si la démocratie participative s’impose au sein de la nébuleuse altermondialiste, ce n’est pas parce qu’elle correspond à un nouvel idéal qui se diffuse dans la “société civile”, mais parce qu’elle constitue une solution aux problèmes et aux difficultés pratiques que rencontrent ces acteurs. Ce constat n’interdisant d’ailleurs pas de rester attentifs aux voies par lesquelles l’expérience de telles formes d’action peut, en retour, favoriser une adhésion normative à la supériorité de la démocratie participative »⁴⁸. La démocratie participative serait dans ces circonstances la meilleure réponse à la question « comment agir ensemble ? » malgré la diversité des postures et parcours, ce que souligne à sa manière D. Della Porta quand elle voit dans ces choix de fonctionnement « une sorte d’idéologie organisationnelle qui favorise la pluralité plutôt que l’unité, le respect des différences plutôt que l’homogénéisation » et qui vise à « rassembler les nombreuses subjectivités au travers de la valorisation du rôle des individus, plutôt que dans le sacrifice au collectif »⁴⁹, s’adaptant ainsi à certaines des transformations contemporaines des sociétés et des formes de l’engagement⁵⁰. Il s’agit là d’une différence importante par rapport aux mouvements sociaux précédents, dont H. Hatzfeld, entre autres, montre bien qu’ils s’appuyaient sur « la conception d’un tout social [...] et de collectifs supposés évidents (exprimés par la référence récurrente au quartier) ou potentiels (comme celui des “jeunes, femmes, immigrés” formulé par la CFDT) »⁵¹. En manifestant le souci de « préserver le multiple dans la construction d’une logique d’action collective », ces mouvements altermondialistes marquent « une prise de distance majeure avec les cultures politiques de la période précédente »⁵².

Nous pourrions être tentés ici d’établir un parallèle entre ces configurations et analyses diversifiées à propos des mouvements sociaux, et la typologie des objectifs assignés à la démocratie participative « officielle », élaborée par M.-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer⁵³. Le recours à la démocratie participative, dans

[47] Della Porta D., « Démocratie en mouvement. Les manifestants du Forum social européen, des liens aux réseaux », *Politix*, 17 (68), 2004, p. 49-77.

[48] Agrikoliansky E., « La démocratie entre valeurs et pratiques. Le cas des mouvements altermondialistes lors du deuxième Forum social européen », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L’Harmattan, 2007, p. 33-54, p. 48.

[49] Della Porta D., « Démocratie en mouvement », p. 76.

[50] Ceci étant, F. Polletta souligne que les mouvements des années 1960 qu’elle étudie étaient déjà traversés par une conception de l’égalité plus complexe dans laquelle différents dons, talents et intérêts sont vus comme également valables, Polletta F., *Freedom is an endless meeting*.

[51] Hatzfeld H., « De l’autogestion à la démocratie participative », p. 59.

[52] Bertho A., « La mobilisation altermondialiste, analyseur du contemporain », p. 33.

[53] Pour mémoire : améliorer la gestion, transformer les rapports sociaux et étendre la démocratie ; Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*.

les pratiques internes des mouvements, comme revendication ou au sein de dispositifs institués, n'est de fait pas sans produire d'effets sur les relations et les représentations politiques, non seulement entre acteurs mobilisés et institutions, mais plus globalement au sein de la société. Ainsi, dans son analyse des transformations du mouvement des squats à Genève, L. Pattaroni souligne à quel point la notion, et la pratique, de « convivialité » mise en avant par celui-ci, et qui incluait (outre la solidarité, l'hospitalité et l'originalité) la participation, a travaillé en profondeur les modes de vie et les conceptions locales de l'urbanisme ; à tel point que l'imaginaire des éco-quartiers genevois d'aujourd'hui s'inscrit pour partie dans le sillage de ces mobilisations, des traces également repérables dans les coopératives d'habitat. E. Dagnino indique elle aussi à quel point les mouvements sociaux pour la participation au Brésil ont cherché non seulement à obtenir un accès à la prise de décision, mais aussi à transformer radicalement à la fois les critères mêmes de définition du politique, et les pratiques culturelles qui reproduisent l'inégalité et l'exclusion dans l'ensemble de la société⁵⁴. Quant à F. Polletta, elle invite à prendre en compte et à observer de près les relations sociales dans lesquelles sont ancrées les compréhensions de la démocratie participative par les activistes : « les évaluations par les activistes de formes délibératives particulières – à quel point elles sont égalitaires ou efficaces ou radicales – ont en partie été fondées sur les groupes sociaux avec lesquels elles étaient identifiées »⁵⁵. Elle souligne par ailleurs les bénéfices en termes de solidarité, d'innovation dans les tactiques de lutte et de formation politique, de l'adoption par les mouvements qu'elle a étudiés de pratiques de prise de décisions démocratiques, en insistant sur le fait que s'il s'agit certes là de gains culturels et personnels, ils sont avant tout proprement politiques, susceptibles de transformer les représentations et pratiques au sein de la société, et les ayant effectivement transformées.

Les travaux anthropologiques ont sans doute travaillé plus avant que la sociologie certaines de ces dimensions. Quand P. Hochet analyse, dans une région du Mali, comment les catégories et la logique du « projet politique participatif » portées par les ONG (ou par les institutions de l'État central) entrent en tension avec le modèle politique de la société locale, il souligne l'ancrage des processus de politisation dans des contextes, dans un ensemble de relations sociales et de représentations de la subjectivation politique. Au-delà de la posture fort répandue qui consiste à considérer a priori que les mobilisations et mouvements s'inscrivent dans une « culture politique » nationale semblant « aller de soi » ou « aller sans dire », ne serait-il pas nécessaire de travailler plus avant, dans toutes les sociétés, les représentations et rapports vernaculaires à la participation, à l'égalité et à la démocratie⁵⁶?

[54] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy », p. 362.

[55] Polletta F., *Freedom is an endless meeting*, p. 4.

[56] A. Bertho donne ainsi quelques indications sur la nécessité de prendre en compte, dans l'analyse des mobilisations altermondialistes et de leurs pratiques participatives, l'existence d'un régime de temporalité différent de celui des mouvements sociaux précédents ; ceux-ci étaient,

Des visions contrastées de la participation et de ses enjeux

Il paraît donc vain de tenter de dresser un tableau univoque des relations entre mobilisations sociales et participation, tant celles-ci, leurs formes et leurs effets, semblent varier en fonction des contextes, des histoires et des forces en présence. L'exercice est d'autant plus délicat que ce sont également les paradigmes utilisés par les sciences sociales pour comprendre ces processus qui ont changé, et que les postures des chercheur-es vis-à-vis de ces relations entre mobilisations et institutionnalisations varient. Ainsi, comme le fait remarquer P. Hamel à propos des analyses du mouvement communautaire au Québec, certains optent pour une interprétation progressiste, selon laquelle l'action communautaire accroîtrait l'influence populaire sur l'État, alors que d'autres soulignent, dans une interprétation conservatrice, qu'elle contribuerait à renforcer l'emprise étatique sur le social⁵⁷.

Il n'y a là rien de surprenant, tant ces tensions « ont présidé et président encore à la construction des démocraties occidentales. À l'instar du suffrage universel en ses débuts, ces nouvelles formes de participation peuvent être pensées à la fois comme des instruments de dressage et de libération, comme des technologies visant à canaliser les mécontentements populaires et comme des lieux où une contestation de l'ordre établi peut trouver à s'exprimer et à se renforcer »⁵⁸. Les transformations économiques, sociales et politiques globales évoquées au début de cet article ont par ailleurs conduit à des changements de paradigmes dans les sciences sociales, modifiant sensiblement les catégories et les outils mis en œuvre dans l'analyse. On serait notamment passé d'analyses mettant en avant la notion de conflit à des analyses s'intéressant plus à des modèles d'accord, de consensus et de justice : « Dans cette littérature, puisque toute action publique est soumise à une contrainte de légitimité, elle requiert l'émergence d'un accord large, ou, sinon, d'un compromis acceptable permettant de lier des agents hétérogènes à des intérêts et des valeurs communes. D'où la prolifération, depuis le milieu des années 1990, de thèmes (*topics*) supposément unifiants, de "l'équité" à la "gouvernance" et au "développement durable", et y compris la "transparence", la "connaissance partagée", le "réseau" et "l'esprit coopératif" ou l'inévitable "démocratie participative" »⁵⁹. Alors que, dans les années 1980, et auparavant,

et restent pour certains, ancrés dans une temporalité marquée par des échéances, notamment électorales : « dans leur régime d'historicité qui est celui de la modernité, l'altérité revendiquée est un projet plus qu'une pratique. Elle doit s'énoncer, se programmer et se mettre en œuvre à partir d'une position de pouvoir » ; Bertho A., « La mobilisation altermondialiste, analyseur du contemporain », p. 30.

[57] Hamel P., « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat ».

[58] Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie*, p. 48.

[59] Chateauraynaud F., *Public controversies and the pragmatics of protest. Towards a ballistics of collective action*, février 2009, version revue d'une communication à Harvard University « Culture Workshop ».

la question centrale était de saisir, concernant par exemple les mouvements urbains, s'« ils contribuait à la construction d'une force politique capable d'établir un rapport de force significatif face au pouvoir d'État », les approches seraient aujourd'hui plus diversifiées et se préoccuperaient de savoir si ces mouvements participent d'une transformation des rapports entre l'État et la société civile, d'une modification dans les faits de la gestion de la ville⁶⁰, et plus généralement d'une modernisation des formes contemporaines de gouvernance.

Le constat tant d'un succès planétaire, sous des dehors très divers, des dispositifs participatifs, que des transformations des formes de l'action publique et du militantisme, doit alors inclure une analyse des nouveaux « effets de cadrage »⁶¹ ainsi constitués. On en a déjà évoqué quelques-uns, comme les processus de marginalisation, voire de criminalisation, de certains mouvements sociaux ou de certaines formes de participation critique, ou la recomposition des « publics » de ces dispositifs, parfois motivée par une volonté de contourner les associations ou groupes mobilisés au bénéfice d'une voix « plus vraie » des simples citoyens individuels. Mais d'autres « effets de cadrage » sont également repérables ; ceux-ci peuvent être liés au développement d'une ingénierie de la participation, avec les conséquences non négligeables des processus de professionnalisation et de normalisation à l'œuvre. Comme le souligne L. Blondiaux, « derrière chacun de ces instruments, se profile une définition de la participation légitime – une manière de construire l'opinion et de gérer les citoyens participants »⁶². Ils peuvent aussi s'inscrire dans une « remise au centre » des élus. Ainsi, B. Jouve considère que, dans la démocratie participative « dernière génération », les élus sont repositionnés au centre de la régulation politique, avec une limitation considérable de toute remise en question de l'ordre politique local et de ses valeurs : « L'institutionnalisation de la participation démocratique pose comme question fondamentale la délimitation du système d'action. Le rapport de force se construit autour de la reconnaissance par le politique de certains acteurs : des représentants. Une fois cela fait, ces représentants sont conduits à agir dans le champ du politique et à observer ses normes notamment en matière d'interaction, de hiérarchie des positions. Peu de place est laissée à la remise en

[60] Lafaye C., « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? », in Andrew C., Cardinal L. (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 57-86. Voir aussi Hamel P., « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat ».

[61] Sur ces effets de cadrage, voir aussi Talpin J., « Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au Parlement européen », in Talpin J., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le laboratoire de Poitou-Charentes mis en perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 77-96, et la postface de Neveu C. dans le même ouvrage, p. 142-147.

[62] Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie*, p. 23. Les travaux menés sur cette ingénierie éclairent d'ailleurs de manière particulièrement nette les phénomènes de passage du militantisme à cette ingénierie, et les tensions entre posture militante et posture professionnelle dans l'animation de dispositifs participatifs ; voir notamment Nonjon M., « *Quand la démocratie se professionnalise...* ».

question même, non seulement de cette hiérarchie mais aussi des valeurs qui structurent les choix collectifs »⁶³.

Peu de place est d'ailleurs laissée aussi à l'observation et à l'analyse d'autres manières de « participer ». Il s'agit là d'un autre effet de cadrage important, repérable dans la tendance à ne penser la « participation » qu'en fonction, ou dans, les dispositifs institués. Du même coup, les pratiques de participation hétérodoxes pour la sociologie la plus courante sont proprement rendues invisibles, la recherche venant alors « redoubler [...] l'occultation dont sont victimes sur la scène publique ces activités hors du politique institué »⁶⁴.

Autrement dit, et c'est vers cette question qu'on se tournera maintenant, il semble nécessaire dans la discussion des relations entre mouvements ou mobilisations, et démocratie participative, d'aller au-delà d'un discours sur l'acquisition réciproque de compétences ou la meilleure organisation des procédures, pour s'intéresser à la diversité des manières de penser, et de mettre en pratique, la politisation, et aux projets politiques en débat dans ces transformations ; ainsi qu'à « l'expérience démocratique que font les participants à ces nouvelles procédures »⁶⁵, mais qu'ils continuent aussi de faire en dehors de celles-ci.

Un certain nombre de travaux récents, tant théoriques qu'empiriques, s'attachent à penser à nouveau frais les articulations entre conflictualité et participation ou délibération. Il ne s'agit plus alors de lire la mise en place de dispositifs participatifs comme reflet d'une volonté de « pacification »⁶⁶, mais d'admettre une nécessaire pluralité des processus de subjectivation politique et de politisation. Ainsi, L. Blondiaux estime que « la mise en place de mécanismes de démocratie participative ne désarme nullement le conflit ni ne mène forcément à l'alignement des volontés »⁶⁷. Les armes les plus puissantes des citoyens, organisés ou non, sont alors l'indifférence, la réticence et la désertion, la capacité à ne

[63] Jouve B., *Gouvernance, démocratie participative et diversité culturelle : quels enjeux pour les villes ?*, document pour le PREDAT Île de France, 27 mars 2007, p. 7.

[64] Overney L., *Par-delà « la participation des habitants » : pour une sociologie des épreuves de vigilance à la Duchère*, thèse pour le doctorat d'anthropologie et de sociologie, Université Lumière Lyon 2, 2011, p. 152.

[65] Fourniau J.-M., « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, 45 (136), 2007, p. 149-179. J.-M. Fourniau se réfère ici au débat public dans le domaine de l'aménagement, en soulignant que la multiplication des conflits interdit de penser trop vite que son institutionnalisation serait le résultat de la montée en puissance d'une nouvelle « norme délibérative ».

[66] Nombre de travaux ont d'ailleurs exploré les formes, reconduites ou nouvelles, de domination à l'œuvre au sein même de ceux-ci ; voir entre autres Carrel M., *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris 5, 2004 ; Bacqué M.-H., Sintomer Y., « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in Neveu C. (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 115-148.

[67] Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie*, p. 83.

pas « entrer dans le jeu », ainsi que l'ironie. F. Chateauraynaud plaide quant à lui pour une « balistique de l'action collective », à partir du constat que si les approches en termes d'économie des conventions et de sociologie de la justification ont permis d'explorer les « moyens de la critique », les outils cognitifs et les normes morales sur lesquels les acteurs s'appuient afin de promouvoir une contestation et de gagner une cause, l'étude des nombreux conflits émergents a nécessité « un retour vers une sociologie des conflits permettant une prise en compte attentive de l'antagonisme, qui ne se limite pas à un effet malheureux d'une dispute mal tranchée »⁶⁸. Il cherche alors à « rétablir un équilibre entre une "sociologie cynique" (tout est question de relations de pouvoir) et une "sociologie morale" (tout découle de principes qui peuvent être universels) », et s'attache à démontrer comment le conflit peut être réinséré dans une sociologie des controverses et des mobilisations collectives, en proposant d'analyser, dans le même mouvement, les relations de pouvoir et les répertoires d'argumentation utilisés par les acteurs.

Après une période marquée par des analyses privilégiant les dimensions conflictuelles, les rapports de domination et les enjeux de pouvoir, et parallèlement au poids encore important des études privilégiant une analyse des procédures de construction de l'accord, des registres argumentaires ou d'une sociologie pragmatique perdant parfois de vue les inégalités de pouvoir ou les contextes des interactions, on assisterait donc à l'émergence d'un troisième « moment », dans lequel la conflictualité et les formes agonistiques de démocratie reprendraient une place. En témoigne ainsi l'usage par J.-M. Fourniau de la notion de « mésentente » de J. Rancière⁶⁹, pour rendre compte des processus de subjectivation politique dans les dispositifs institués de participation sur les questions d'aménagement. La mise en travail de ce concept lui permet alors « de rendre compte de ce que la résistance qu'opposent les riverains à différentes formes d'assignation à des rôles sociaux prédéfinis, réinstallant la question conflictuelle de l'égalité au centre de la discussion publique, est un processus de subjectivation politique »⁷⁰. J. Rancière définit ainsi les situations de mésentente : « Nombre de situations de parole où la raison est à l'œuvre peuvent être pensées dans une structure spécifique de mésentente qui n'est ni méconnaissance appelant un supplément de savoir ni de malentendu appelant à une raréfaction des mots. Les cas de mésentente sont ceux où la dispute sur ce que parler veut dire constitue la rationalité même de la situation de parole. Deux interlocuteurs y entendent et n'y entendent pas la même chose dans les mêmes mots. [...] Les structures de mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet »⁷¹. C'est donc

[68] Chateauraynaud F., « Public controversies and the pragmatics of protest », p. 45.

[69] Rancière J., *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

[70] Fourniau J.-M., « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », p. 151.

[71] Rancière J., *La mésentente*, p. 12-15.

bien autour du « débat sur le débat » [sur quoi porte-t-il, qui en définit le cadre, en quels termes, qui est légitime pour y faire valoir son égalité, comment celle-ci se vérifie-t-elle...] que doit alors se porter l'analyse. D'une certaine manière, c'est la disparition d'un espace de formulation de cette structure de mésentente qu'observe E. Dagnino quand elle constate que « dans la mesure où ces nouvelles définitions [néolibérales] de la participation n'ont que faire des espaces publics où le débat sur les objectifs même de la participation peut avoir lieu, sa signification politique et son potentiel de démocratisation sont remplacés par des formes strictement individuelles de prise en charge des questions telles que l'inégalité sociale ou la pauvreté »⁷².

Cette réintroduction bienvenue de la conflictualité dans l'analyse des arènes participatives instituées ne doit cependant pas faire oublier que nombre de mouvements sociaux visent également à mettre en œuvre, ici et maintenant, des pratiques de participation qui, même quand elles se déploient en dehors des dispositifs institués, n'en visent pas moins elles aussi à mettre à jour ces structures de mésentente, et à peser sur les décisions à partir d'« espaces publics oppositionnels » ou autonomes, où des conceptions alternatives peuvent être pratiquées et données à voir. Mais là encore, si ces formes de mobilisations ne se donnent pas comme objectif principal la coopération avec les institutions, voire la rejettent, il n'en reste pas moins que ces deux ensembles d'acteurs ne peuvent pas totalement s'ignorer ; c'est alors la place laissée à ces visions et pratiques alternatives, et leurs effets sur les pratiques et représentations institutionnelles qu'il serait pertinent d'analyser plus avant. Les travaux sont encore trop rares en effet qui, en dehors de l'observation, déploratoire ou satisfaite, des formes de « domestication » ou d'« intégration institutionnelle » des mouvements sociaux par la participation, s'intéressent aux formes d'« ensauvagement des institutions ». À partir entre autres de l'expérience des « Pavillons sauvages » à Toulouse⁷³, les chercheur-es du GRAC ont mis en lumière « un processus croisé d'ensauvagement des institutions (la municipalité se met à procéder à tâtons, sur le mode de la zone grise sans formaliser ou officialiser son action de coopération avec les acteurs des Pavillons) et de domestication de l'expérience sauvage (net renforcement de la part instituée et du poids des associations notamment, normalisation relative des habitants, etc.) »⁷⁴. L'expérience des squats genevois, et

[72] Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy », p. 361. Même si elle se situe dans une approche assez différente, quand F. Polletta fait remarquer que le recours aux pratiques délibératives dans les mouvements sociaux qu'elle analyse permet de mener le débat sur qui représente le groupe, et quels sont les intérêts de celui-ci, y compris à l'encontre des « représentants » plus ou moins autoproclamés des groupes marginalisés, elle souligne des processus de même nature. Polletta F., *Freedom is an endless meeting*.

[73] Il s'agit d'une ancienne caserne dans le quartier des Minimes, promise à la démolition par un promoteur et occupée par un groupe de personnes en situation précaire. Ce lieu, entièrement ouvert, sera progressivement aménagé : jardins, salles de concert et de répétition, espace petite enfance, salle informatique...

[74] GRAC, *Expériences marginales et expériences instituées de participation politique à l'épreuve des projets de rénovation urbaine dans trois pays : Catalogne, France et Québec*, p. 173.

la constitution autour d'eux d'un contre-pouvoir effectif, avait également permis que se mettent en place du milieu des années 1980 au début des années 2000, entre ces mouvements et la municipalité, des « contrats de confiance » autorisant le maintien des squatters dans les immeubles occupés, et débouchant sur ce que D. Marco a appelé des « compromis territoriaux », « c'est-à-dire la mise sur pied d'espaces qui échappaient pour partie aux seules logiques du marché et de la rentabilité foncière pour faire place à de véritables innovations tant architecturales qu'administratives et techniques »⁷⁵. En souhaitant que la mise en œuvre d'alternatives pratiques soit rendue possible, L. Pattaroni insiste d'ailleurs lui aussi sur la nécessité politique de permettre que s'exprime le caractère essentiel, pour la dynamique des villes, du conflit.

Conclusion

Il est sans nul doute nécessaire, pour saisir les relations entre démocratie participative et mouvements sociaux, d'une part de situer ces deux ensembles de processus sociaux et politiques dans une historicité et une complexité plus amples ; et d'autre part de dépasser une vision binaire attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue, à l'un ou l'autre, et qui reste du même coup prisonnière d'alternatives trop simplistes pour rendre compte de la richesse des phénomènes à l'œuvre. Mais il est tout aussi nécessaire de ne pas limiter la question de la « participation » aux seuls dispositifs constitués par les institutions, qu'elles soient locales et nationales ; en effet, celle-ci se déploie aussi dans d'autres espaces et selon d'autres modalités, y compris au sein de mouvements ou de collectifs peu visibles ou se tenant volontairement à distance des dites institutions⁷⁶. Ces processus de participation sont alors eux aussi des espaces où se fabriquent des subjectivités politiques, contribuant par là à transformer et entretenir le débat sur ce qui fait société et les enjeux de sa transformation.

Bibliographie

- Abers R., « La participation populaire à Porto Alegre, au Brésil », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 80-81, 1998, p. 43-54.
- Agrikoliansky E., « La démocratie entre valeurs et pratiques. Le cas des mouvements altermondialistes lors du deuxième Forum social européen », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 33-54.

[75] Pattaroni L., « Le nouvel esprit de la ville », p. 44.

[76] Voir Overney L., *Par-delà « la participation des habitants »* ; Neveu C., « Deux formes de territorialisation de l'engagement dans l'espace urbain », in Bertheleu H., Bourdarias F. (dir.), *Les formes de manifestation du politique*, Tours, Presses Universitaires F. Rabelais, 2008, p. 69-82.

- Avritzer L., « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 231-252.
- Bacqué M.-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? *Empowerment zones* aux États-Unis et politique de la ville en France », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 81-100.
- Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 9-46.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in Neveu C. (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 115-148.
- Bertheleu H., « "Ils veulent abattre le quartier" : mobilisations minuscules contre les démolitions urbaines », in Melé P. (dir.), *Conflits urbains de proximité et dynamiques urbaines*, rapport final pour l'ANR, 2011, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00347466/>
- Bertho A., « La mobilisation altermondialiste, analyseur du contemporain », *Anthropologie et Sociétés*, 29 (3), 2005, p. 19-37.
- Blatrix C., « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 15 (57), 2002, p. 79-102.
- Blondiaux L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.
- Blondiaux L., Sintomer Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 15 (57), 2002, p. 17-35.
- Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- Carlier L., « De la contestation au compromis : quelle critique dans les mobilisations urbaines à Bruxelles ? », *Mouvements*, 65, 2011, p. 26-42.
- Carrel M., *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université Paris 5, 2004.
- Chateauraynaud F., « Public controversies and the pragmatics of protest. Towards a ballistics of collective action », février 2009, version revue d'une communication à Harvard University « Culture Workshop ».
- Dagnino E., « Participation, citizenship and democracy. Perverse confluence and displacement of meanings », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 353-370.
- Deboulet A., Berry-Chikhaoui I., Garcia-Sanchez P., Giband D., Orazio A.(D'), Kellenberger S., Hodde R., Medina-Nicolas L., Miranda A., Villanova R. (de), *La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens*, rapport de

- recherche pour le PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture), consultation de recherche « La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité », 2010.
- Della Porta D., « Démocratie en mouvement. Les manifestants du Forum social européen, des liens aux réseaux », *Politix*, 17 (68), 2004, p. 49-77.
- Ferguson J., « Power Topographies », in Nugent D., Vincent J. (dir.), *A Companion to the Anthropology of Politics*, Londres, Blackwell Publishing, 2004, p. 383-399.
- Flanquart H., Lafaye C., « L'habitant et le militant : dispositifs participatifs et associations dans l'agglomération dunkerquoise », in Ion J., Micoud A. (dir.) *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Étienne, Éditions CRESAL, 2001, p. 323-329.
- Fourniau J.-M., « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue Européenne des sciences sociales*, 45 (136), 2007, p. 149-179.
- Fung A., Wright E. O., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué M. H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 49-80.
- Goirand C., « La démocratie participative au Brésil. Les expériences de Budgets municipaux participatifs », in Marques-Pereira B. (dir.), *Brasilianités contemporaines. Paradoxes et contradictions*, Cahiers du GELA-IS, 2, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 125-150.
- GRAC (Groupe Recherche Action), *Expériences marginales et expériences instituées de participation politique à l'épreuve des projets de rénovation urbaine dans trois pays : Catalogne, France et Québec*, Rapport final pour le PUCA, consultation de recherche « La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité », 2010.
- Gret M., Sintomer Y., *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 2002.
- Hamel P., « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, 25 (1), 1993, p. 173-188.
- Hatzfeld H., « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », in Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 51-64.
- Hochet P., « La démocratie participative au village. Le cas d'un projet de gestion participative des ressources pastorales dans le Sud-est du Mali », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 279-294.
- Ion J., *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997.
- Ion J., *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, PUSE, 2001.
- Jobert A., « Dans les salles, trop d'acteurs, jamais assez de public... », in Carrel M., Neveu C., Ion J. (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 49-64.

- Joly P. B., Marris C., « La participation contre la mobilisation ? Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 10 (2), 2003, p. 195-206.
- Jouve B., *Gouvernance, démocratie participative et diversité culturelle : quels enjeux pour les villes ?*, document pour le PREDAT Île de France, 27 mars 2007.
- Lafaye C., « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? », in Andrew C., Cardinal L. (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2001, p. 57-86.
- Neveu C., *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Lille, Éditions du Septentrion, 2003.
- Neveu C., « Deux formes de territorialisation de l'engagement dans l'espace urbain », in Bertheleu H., Bourdarias F. (dir.), *Les formes de manifestation du politique*, Tours, Presses Universitaires F. Rabelais, 2008, p. 69-82.
- Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.
- Nonjon M., « *Quand la démocratie se professionnalise...* ». *Enquête sur les experts de la participation*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de Lille 2, 2006.
- Overney L., *Par-delà « la participation des habitants » : pour une sociologie des épreuves de vigilance à la Duchère*, thèse pour le doctorat d'anthropologie et de sociologie, Université Lumière Lyon 2, 2011.
- Pattaroni L., « Le nouvel esprit de la ville. Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le "développement urbain durable" ? », *Mouvements*, 65, 2011, p. 43-56.
- Polletta F., *Freedom is an endless meeting. Democracy in American social movements*, Chicago, The Chicago University Press, 2002.
- Recondo D., « Les paradoxes de la démocratie participative en Amérique latine. Une comparaison des trajectoires mexicaine et colombienne », in Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 255-276.
- Rancière J., *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.
- Rosanvallon P., *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003.
- Talpin J., « Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au parlement européen », in Talpin J., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le laboratoire de Poitou-Charentes mis en perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 77-96.
- Tarrow S., *Power in movement: Social movements, collective action and politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

Abstract – Participatory democracy and social movements. Between domestication and dissension ?

This paper explores some dimensions of the links, or absence thereof, between « official » participatory devices and social and political mobilisations. If filiations can be found, they are often more complex than it seems at first sight, especially since the very notion of « participation » is endowed with very diverse meanings. In contemporary conditions, can these relations be envisioned in terms of complementarity, reciprocal enrichment, or on the contrary, is the development of an « official » participatory democracy somehow a risk for mobilisations ? Should not such issues be considered under a different light, including that of a reciprocal autonomy between « institutions » and « social movements » ?

Keywords: social movements, participation, institutionalisation, conflicts

Les travaux de **Catherine Neveu** portent notamment sur une analyse anthropologique des processus de citoyenneté, les formes contemporaines de l'engagement public et la participation politique. Parmi ses publications :

- Neveu C. « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in Bacqué M.-H., Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative : histoires et généalogies*, Paris, La Découverte, 2011, p. 39-50.
- Neveu C., Gagné N. (dir.), *Anthropologie et Sociétés*, numéro thématique « Citoyennetés », 33 (2), 2009.
- Carrel M., Neveu C., Ion J. (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Neveu C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007.



Mots clés

mouvements sociaux, participation, institutionnalisation, conflits